



**N°20**  
**19/09/2019**



#### Animateur filière

Jean-Michel LHOTE  
**ACPEL**  
[acpel@orange.fr](mailto:acpel@orange.fr)

#### Animateurs délégués

Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16  
[sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr](mailto:sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr)

Céleri et carotte :

Benoit VOELTZEL - CA17  
[benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr](mailto:benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr)

Tomates abris froids :

Geoffrey MONNET - CA 86  
[Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr](mailto:Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr)

#### Directeur de publication

Dominique GRACIET,  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

#### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Maraîchage / Edition Nord NA  
N°X du  
JJ/MM/*



## Edition Nord Nouvelle-Aquitaine

Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Tomate en sol, sous abris froids

- **Tuta absoluta** : le fait marquant de l'année est l'extension importante de l'insecte en Vienne (l'hypothèse d'un transport avec les plants est privilégiée). Durant cette campagne estivale, certaines cultures de tomate de la Charente-Maritime et de la Vienne sont durement impactées.

### Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte** : sur le secteur de Jarnac-Champagne (17), le vol d'automne semble se poursuivre. Sur les autres secteurs, les piégeages sont nuls ou faibles.
- **Septoriose sur céleri** : risque annoncé pour les trois secteurs de Mansle (16), Trizay (17) et Mirebeau (86).

### Alliacées

- **Mouche mineuse** : pas de confirmation de l'activité de la mouche pour les 2 sites qui en présentaient la semaine précédente. Ailleurs, on ne note pas de piqûres de nutrition.
- **Teigne du poireau** : depuis deux semaines, les captures sont faibles ou peu élevées. Cependant, suite à l'activité des semaines 33 à 35, des dégâts sont apparus ou sont susceptibles d'apparaître.

### Une plante à surveiller : l'Ambrosie

### Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

**Lien vers la liste actualisée « produits de biocontrôle »**

## Tomate en sol, sous abris froids

Comme pour la semaine dernière, d'un point de vue de la production, les situations sont actuellement disparates : soit les potentiels de production sont encore significatifs, soit on note des récoltes écourtées et stoppées en raison de stress subis par le second épisode de canicule et/ou la problématique *Tuta absoluta*.

- **Mineuse sud-américaine de la tomate (*Tuta absoluta*)**

L'insecte est encore très actif, sur la façade atlantique (information de l'Île de Ré (17) notamment) et plus largement en Charente-Maritime. Depuis cette année, des exploitations des Deux-Sèvres et de la Vienne sont touchées (durement dans le Centre-Vienne).

**Focus sur la situation en Vienne :** l'insecte est présent sur au moins 4 exploitations du centre de la Vienne. Dans certains cas, les pertes sont très importantes avec 100 % des plantes touchées et une très grande proportion de fruits qui présentent des mines. Ces sites, dans un secteur non touché les années précédentes, montrent que la pression peut apparaître très rapidement. Le recoupement des informations démontrerait que les raisons de ces pressions soudaines seraient liées à l'origine des plants.

**Dans le cadre des mesures de prophylaxie,** il est très important (entre-autres) **de veiller à l'absence de ce parasite à la réception des plants.** Après, le parasite s'installe sur l'exploitation et la protection devient vraiment complexe. Sur exploitation, les dégâts peuvent être très conséquents dès la première année (photos ci-dessous prises la semaine 37 en Vienne) :



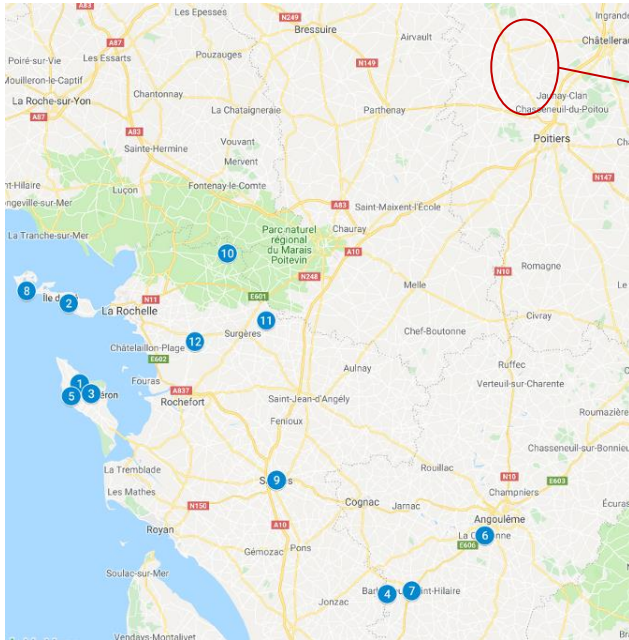
Mines et larves de *Tuta absoluta* sur feuilles

Mines sur fruit

(Crédit Photo : ACPEL et Geoffrey MONNET – CDA86)

Site	Nombre de <i>Tuta absoluta</i> pour 1 piège delta relevé/tunnel/semaine																												
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	37					
1-1	2	0	0	0	0	0	0	0				0					22												
1-2			0	0	0	0	0	0				0					26												
2			30		45	28	10	27	68	33	33	22	200	175	220	186		135			342	90	213	380					
3-1				0	2	4	6	4		3			1	0															
3-2				0	1	2	8	6		1			2	1															
4				0		0	0	0					0																
5-1					5	0		2		1	3	0	0	2	12	7											2		
5-2								3		8	8	14	15	51	36	75											65		
6-1					0	0	0	0		0		0										0	0	0					
6-2								0		0		0										0	0	1					
7-1					0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0											
7-2					0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0											
8												10																	
9													0	0	0	0													
10														1															
11-1													0	0	0		0	3	3	0	3	0	0	0					
11-2													0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0				10	
12														1	0												30	13	9

**A noter :** des piégeages (de modérés à élevés) durant la dernière période sur les secteurs de Neuville-du-Poitou et de Lençloître (86)



Secteur avec identifications lors de suivis techniques et piégeages récents

Valeurs indicatives du risque en fonction du piégeage, sur la base de 4 pièges / ha (Monserrat, 2008)

Niveau de risque	Nombre de captures par semaine
Pas de risque	0 capture
Risque faible	< 3 captures
Risque modéré	de 3 à 30 captures
Risque élevé	> 30 captures

**Biocontrôle** : différents moyens sont possibles :

- Piégeage massif (cf. document Ecophytopic, lien ci-après).
- Différents auxiliaires sont utilisables : *Macrolophus pygmaeus* consomme œufs et larves de *Tuta absoluta* ainsi que les aleurodes, *Amblyseius swirskii* utilisés contre différents ravageurs sont des consommateurs d'œufs de *Tuta absoluta* et *Trichogramma achaea*
- Confusion sexuelle (autorisée depuis juillet 2018) : diffuse des phéromones dans la serre et empêche l'accouplement. Voir la liste des produits de biocontrôle autorisés (lien en fin de ce bulletin). On constate sur des exploitations très touchées les années précédentes (il semble que l'on note des cas de réponses très positives à cette technique) d'autres cas où les résultats sont moins intéressants.

**Mesures préventives** : dans un contexte d'extension du ravageur sur un plus large secteur, il est très important de prendre en compte le maximum de mesures de prophylaxie, car dès que *Tuta absoluta* est « installée », les dégâts peuvent être très conséquents. Dans le cadre d'un programme national, des documents sur *Tuta absoluta* sont téléchargeables sur le **site Ecophytopic – ICI**.

**Évaluation du risque** : des dégâts sévères sont observés en Charente-Maritime (et plus particulièrement sur la façade atlantique) et depuis cette année dans le centre de la Vienne.

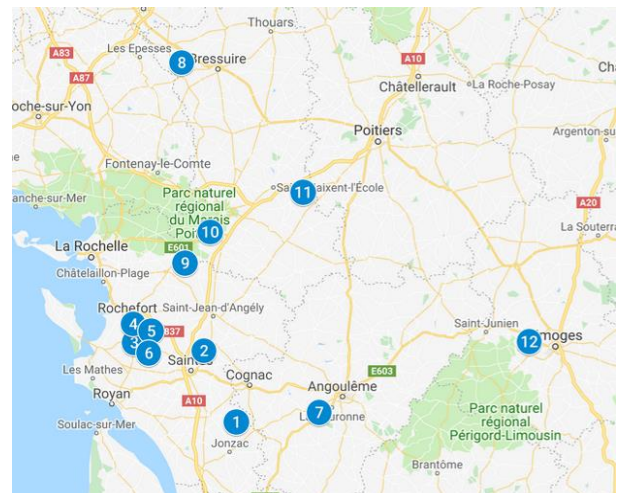
## Carotte et céleri-rave

### • Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque.

Le vol d'automne se confirme sur le secteur de Jarnac-Champagne (au-dessus du seuil de nuisibilité généralement admis de 0,1 mouche par jour et par piège pour la carotte).

Sur les autres secteurs, les captures sont faibles ou nulles.





**Évaluation du risque :** le vol d'automne est confirmé sur le secteur de Jarnac-Champagne avec la présence d'un risque.  
Ailleurs, le risque semble encore faible (au-dessous du seuil de nuisibilité généralement admis).

	Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle																						
		16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	
Carotte	1	0	1	1	2	1	0	3	2	2	3	3	0	1	0	1	0	1	3	2	4	2	4	
	2		0		0	2	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
	3					1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	2	0	
	7							0	2				0	0	1	1	0	0	1	0	0			
	8										0	0		0	0	0	0	0	0	0	0			
	9											0	0	0	0	0	0	1	0	0	0		0	
	10												0		0	0	0	0	0	0	0			
	11																			2	0	2	1	
	12																				1			
	Céleri	4					0	2	1	0	0	0	0	1	1	0	1	0	2	1	0	0	0	0
		5					0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0
		6					0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	1	1

### • Septoriose du céleri (*Septoria apiicola*)

Pas de signalement de foyers significatifs.

Des données météo des secteurs de Trizay (17), d'Agressais (86) et de Mansle (16) sont utilisées pour les calculs du modèle de prévision des risques Septoriose céleri DGAL/Ctifl SEPTOcel (sur Inoki®). Pour des plantations du 1<sup>er</sup> avril, les cycles du champignon au 19 septembre, sont :



**Symptômes de septoriose**  
(Crédit Photo : ACPEL)

Site station	Nombre de cycles	Dates théoriques des prochaines sorties de taches
Trizay (17)	5	Premières sorties de taches pour le cycle 5 calculées pour le 19 septembre
Mansle (16)	5	Sorties de taches calculées pour les 20 et 24 septembre
Agressais (86)	6	Sorties de taches effectives depuis le 15, et calculées pour les 29 et 30 septembre

**Pratiques d'irrigation / septoriose :** les cycles de la septoriose du céleri sont très liés à l'humidité. Ainsi, il est important d'éviter les irrigations qui favorisent une longue durée d'humectation du feuillage (par exemple, ne pas arroser en soirée ou en début de nuit).

D'après le modèle et les données climatiques qui servent à ces calculs, le secteur de Mirebeau semble plus concerné par cette problématique septoriose.

**Évaluation du risque :** pour les 3 sites, le nombre de cycles à risque est atteint (à partir du 3<sup>ème</sup> cycle). La prise en compte de la date de sortie des taches est importante. En effet, c'est à la sortie des taches, qu'une dissémination se produit (pas avant pour le cycle en question). Il est important de surveiller et de repérer les premiers foyers (ils pourraient passer inaperçus et compliquer la situation par la suite).

*NB : ce modèle calcule sur les bases de données climatiques débutant le 1<sup>er</sup> avril (date de plantation retenue), de plus il ne peut pas prendre en compte les irrigations pratiquées à la parcelle. Ainsi, des plantations très précoces et/ou dans le cas d'irrigations répétées le risque réel peut être supérieur à la prévision du modèle.*

## • Maladie de la porcelaine (Aster-Yellow) sur céleri (rave et branche)

En Charente et en Vienne, des symptômes significatifs de la maladie de la porcelaine ont été notés dans plusieurs parcelles (de 1 à 5 % des plantes touchées). Cette maladie due à un phytoplasme (transmis par des cicadelles) se caractérise par une décoloration jaune, une croissance ralentie et un rabougrissement de la plante. La rave ne grossit plus correctement et devient impropre à la commercialisation. Parfois, dans quelques situations, une pourriture bactérienne se développe et creuse la rave.



Répartition aléatoire des plantes atteintes d'Aster-Yellow

(Crédit Photo : ACPEL et Sylvie SICAIRE – CDA16)

**Évaluation du risque :** à relier à la parcelle, à l'année, à des contextes favorables à la transmission de ce phytoplasme. La « période d'incubation » entre la transmission et l'expression est longue. A cette date, il existe peu de risque que de nouvelles parcelles soient atteintes très fortement. Pour celles touchées, une progression des symptômes est probable.

## Alliacées

Point sur les cultures en Charente : les reprises ont généralement été bonnes et le développement correct. Les premiers buttages ont été effectués et les parcelles sont généralement propres.

### • Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)

En production de poireau, en raison des dégâts potentiels (surtout en AB), ce ravageur doit être suivi (réseau de suivi sur des plants de ciboulette). La mise en place de plants de ciboulette permet de suivre les piqûres de nutrition qui témoignent de l'activité du ravageur sur le poireau.

Piqûres de nutrition sur ciboulette :  
Nombre de pieds touchés (%)

Site	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
2	0	0	0	0	0	0		0	0	
3	0	0			0	0	0		0	0
4	0	0	0		0	20	20			0
5		0	0				0	0	0	
6		0	0				0	0	50	
7		0			0	0	0	0	0	
8						0	0	0	0	
9					0	0	0	0		
10							0	0		0
11							0	0		
12									25	



Pas de confirmation cette semaine, pour les deux sites qui avaient noté une activité significative la semaine précédente (deux secteurs différenciés de Haute-Vienne et du nord des Deux-Sèvres). Ailleurs, on ne note pas d'activité de la mouche mineuse.

**Évaluation du risque :** même si cette semaine, on ne note pas d'activité (en raison de signalements précédents), une surveillance accrue des piqûres de nutrition sur les cultures est nécessaire.



**Piqûres de nutrition sur ciboulette et sur poireau (avec présence de la mouche)**  
(Crédit Photo : ACPEL)

- **Teigne (*Acrolepiosis assectella*)**

Cette semaine, on ne note pas de captures. Depuis deux semaines, le vol de l'insecte est en diminution notable. Cependant, suite à l'activité du papillon durant les semaines 33, 34 et 35, des dégâts peuvent encore apparaître.

Site	Nombre de teignes relevées par semaine et pour 2 pièges												
	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
1	6	0	0	0	0	6	0	0	0	5	4	1	
2			0	0	1	0	0	0	0		0	0	0
3				13		13	5	2	3	0		0	
4					0	0		0	0	1			0
5					0	0				0	0	0	
6					0	0				0	0	0	
9									18	18	20		
11										18	18		



**Dégâts de teigne sur poireau**  
(Crédit Photo : Benoît VOELTZEL - CDA17)

**Évaluation du risque :** même si l'on a peu piégé depuis ces 2 dernières semaines, en raison des piégeages précédents, ce parasite est à surveiller avec attention.

## Notes nationales et informations

- **Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis***

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...).**

*Bactrocera dorsalis* est pressentie pour être qualifié d'organisme de quarantaine de l'Union Européenne (OQUE) à compter du 14 décembre 2019 (mise en oeuvre du règlement 2016/2031/UE relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux). La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

**Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.** Le lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche [ICI](#).

- **Liste des produits de biocontrôle**

**La liste des produits de biocontrôle a été remise à jour :** note de service DGAL/SDQSPV/2019-615, publiée le 22-08-2019 : [ICI](#)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :**

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

.....  
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).  
.....

.....  
" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".  
.....